

DE L'AUTHENTICITÉ
D'UNE
RELIQUE INSIGNE
DE
SAINT CORENTIN

RAPPORT

PRÉSENTÉ A MONSIEUR NOUVEL

ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON

MAI 1885

QUIMPER
TYPOGRAPHIE ARSÈNE DE KERANGAL
IMPRIMEUR DE L'ÉVÊCHÉ

fb
249-
6
COR

DE L'AUTHENTICITÉ
D'UNE RELIQUE INSIGNE
DE SAINT CORENTIN

RÉSUMÉ HISTORIQUE

MONSEIGNEUR,

A la mort du premier et du plus illustre de vos prédécesseurs, son corps fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, en face du maître-autel. Il y demeura quatre cents ans, entouré de respect et d'hommages.

L'an 845, les Normands, dirigés par un traître, prirent d'assaut la ville de Nantes. Ils enfoncèrent les portes de sa cathédrale, où s'étaient réfugiés l'évêque et une partie des habitants. Tous furent massacrés ; l'église fut pillée et les tombeaux profanés. Les pirates n'en voulaient point aux Saints, mais ils convoitaient les métaux précieux et les pierreries qui ornaient les reliquaires.

L'alarme fut vive dans toute l'Armorique ; on s'empessa de dérober aux regards tout ce qui pouvait tenter la cupidité des envahisseurs.

Les restes de notre premier apôtre furent exhumés. Ils restèrent quelques années cachés dans le diocèse ; mais les alertes devinrent plus fréquentes, et il fut résolu que l'on confierait la dépouille de saint Corentin à une contrée moins exposée aux incursions des barbares.

L'évêque de Saint-Malo, Salvador, que son nom semblait prédestiner à cette mission, fut chargé de porter à Paris les saintes reliques. Il les plaça sous la protection d'Hugues Capet, alors comte de Paris et duc de France. Ce prince les fit déposer dans l'église Saint-Barthélemy, au centre de la Cité.

Saint Martin de Tours, neveu du roi Grallon, avait été le consécrateur



Document numérisé en 2021

de saint Corentin. Les moines de son abbaye de Marmoutiers sollicitèrent et obtinrent de devenir les dépositaires des ossements exilés. Ils en furent, pendant près de huit cents ans, les gardiens trop fidèles. *Ni les prières, ni les offres d'argent ne purent décider ces Français faux et cupides à restituer le dépôt sacré.* (Monographie de la Cathédrale, p. 352).

Le dépôt n'avait plus toute son intégrité. Quelques parcelles avaient été données à l'abbaye de Saint-Victor, près de Paris ; d'autres à l'abbaye de Saint-Corentin, fondée près de Chartres, pour les Bénédictines, par Philippe-Auguste, en 1204. C'est dans cette communauté que la reine Blanche de Castille venait, loin de la cour, chercher, sous l'égide de l'apôtre Breton, le recueillement et la prière.

L'église de Tours devint la métropole du diocèse de Cornouaille.

En 1623, Mgr Le Prêtre de Lézonnet, évêque de Quimper, fut appelé, avec ses collègues de la province, à délibérer sur les affaires ecclésiastiques.

Il visita l'abbaye de Marmoutiers, renouvela les instances qu'il avait déjà faites au grand Prieur et finit par obtenir une relique insigne du premier évêque de Cornouaille. Il la garda jusqu'à sa mort dans son manoir de Kervégan.

Elle avait à peine été déposée dans le trésor de sa cathédrale, lorsqu'en 1643 une peste affreuse désola la ville. Les épidémies, dont notre siècle a été le témoin, ne sauraient donner une idée des ravages et de l'épouvante que causa ce fléau au XVII^e siècle. En quelques jours, il enleva le tiers de la population.

Je laisse parler un contemporain, l'illustre et saint missionnaire Julien Maunoir, qui écrivait en 1672.

« Le Père Bernard, dit-il, navré des souffrances du peuple affolé, s'était agenouillé à son prie-dieu et implorait la céleste miséricorde. Une voix surnaturelle se fit entendre subitement et lui désigna saint Corentin, protecteur de son diocèse, comme saint Ignace l'était de l'ordre qu'il avait fondé.

« Le Père Bernard éprouva une émotion vive et se serait affaissé sur le sol, s'il ne s'était cramponné à son prie-dieu. Sa surprise dissipée, il sort et rencontre l'official, M. Kerguénen, auquel il raconte ce qu'il venait d'entendre. Les notables de la ville furent convoqués. Ils firent vœu d'élever un monument où serait exposé le bras de saint Corentin, s'ils

« étaient délivrés de la peste. Ils s'y étaient à peine engagés que le fléau s'éteignit comme un tison embrasé que l'on plongerait dans l'eau (1).

« Quand on entre aujourd'hui dans la cathédrale, les regards sont frappés par un jubé magnifique, élevé sur de hautes colonnes de marbre. Il perpétuera le souvenir de la puissance de saint Corentin et de son amour pour son peuple. »

Le 3 mai 1643, Mgr du Louët transporta solennellement le bras de saint Corentin, du trésor de l'église sur le jubé, qui s'élevait à 25 pieds de haut, entre les deux gros piliers qui séparent la nef du chœur de la cathédrale.

A dater de cette époque, la confiance des Cornouaillais dans leur saint patron ne connut plus de bornes. Sa relique devint le palladium de la cité. On la portait en procession dans les grandes fêtes, on l'invoquait dans toutes les calamités, et cette fidélité touchante persévéra jusqu'au jour où tous les cultes devaient disparaître devant l'apothéose de la Raison.

Pour donner une idée du respect et des hommages qui entouraient le bras de saint Corentin, nous nous bornerons à transcrire, du Déal du chapitre, le cérémonial qui était suivi dans les occasions solennelles. En 1768 et 1782, le mauvais temps ayant menacé les récoltes, le protecteur habituel fut invoqué :

« Après le sermon, deux dignitaires chanoines montèrent à l'ambon, revêtus d'aubes et de tuniques et accompagnés d'un diacre et d'un sous-diacre revêtus aussi de tuniques. Ils ouvrent la porte de l'endroit où est renfermée la relique ; on nettoie la châsse, on la descend sur un brancard préparé et orné pour recevoir ce précieux dépôt ; on la porte, précédée de la croix, sur l'autel de saint Corentin d'en bas, en présence du chapitre, du bas-chœur, du clergé, des prêtres de Saint-Mathieu, des Cordeliers, des Capucins, du Présidial et de l'Hôtel-de-Ville. Pendant cette cérémonie, on chante l'hymne de saint Corentin, *Pange solemnes*, laquelle étant finie, chacun du clergé alla baiser la relique et dirent ensuite les vêpres solennellement ; à la fin de complies, on porta la relique processionnellement autour de l'église, en dedans. Les deux chanoines qui l'avaient descendue la portèrent sur leurs épaules ; quatre diacres les accompagnèrent pendant qu'elle était entourée de quatre grenadiers-

(1) Le vœu des habitants de Quimper eut lieu le jour de la Purification, le 2 février 1843.

« fusiliers, pour empêcher la foule qui était prodigieuse. On fit trois tours, tous les corps, tant séculiers que réguliers, marchant à la procession. Les reliques de saint Renan et les autres, également que la statue d'argent de saint Corentin, précédaient la relique du bras de saint Corentin, autour de laquelle il y avait quatre flambeaux allumés.

« La procession étant finie, on déposa la relique sur une des tables de marbre du sanctuaire, du côté de l'épître et le plus digne du chœur, après qu'on eût chanté un répons de saint Corentin, on chanta l'oraison du saint et l'oraison pour le beau temps.

« Pendant huit jours, la relique resta exposée à la vénération du peuple. Tous les jours, on chanta la grand'messe canoniquement, et les vêpres furent solennelles. Tous les jours, on fit la procession dans le même ordre et avec la même solennité. Tous les corps y assistèrent, et chaque chanoine, suivant l'ordre d'ancienneté, disant la grand'messe et faisant l'office du jour.

« Le dimanche suivant, 4 septembre, on fit la clôture de cette octave par une procession générale. La veille, dès midi, on annonça cette cérémonie par le son de toutes les cloches, également que le soir à sept heures, et le lendemain à midi. Ce jour donc, à l'issue des complies, on fit la procession solennelle à l'église paroissiale de Locmaria. On arriva à Locmaria dans le même ordre, et Mgr l'évêque, qui officiait à la procession, y donna la bénédiction du Saint-Sacrement. On revint ensuite à la cathédrale où, rendu, on chanta les prières ordinaires, et ensuite on remit la relique à sa place ordinaire en chantant le *Pange solemnes*. »

Il y avait à peine un siècle que le R. P. Maunoir se réjouissait de voir le monument qui devait perpétuer le souvenir de la puissance et de l'amour de saint Corentin, lorsqu'en 1794, le district et l'évêque Expilly s'entendirent pour le renverser.

Ici se termine l'histoire de la sainte relique. Pendant le siècle qui s'écoule, nos agiographes les plus autorisés ne nous donnent plus que des renseignements insignifiants.

M. l'abbé Tresvaux se contente de dire, dans son édition de Dom Lobineau : « La Révolution a fait perdre ce dépôt précieux. »

M. de Kerdanet, dans son édition d'Albert-le-Grand, est moins explicite encore : « Le bras de saint Corentin fut l'objet de la vénération des fidèles. »

Nous avons retrouvé deux manuscrits contemporains ; l'un, de 1795,

s'exprime ainsi : « Ce sont ici les reliques de saint Corentin, dont l'authentique a été perdu. Les personnes dignes de foi nous ont rapporté qu'un envoyé des Vandales, que nous connaissons et que nous nous abstenons de nommer pour ne pas perpétuer le souvenir de sa scélératesse impie, avait jeté dans le bûcher ledit procès-verbal. »

L'autre, de 1807, dit textuellement : « Nous qui avons vu le bras de saint Corentin à l'entrée du chœur, et qui jetons, en frémissant, un regard rétrograde sur la malheureuse époque où il disparut, nous remplissons un devoir sacré en constatant, par ce procès-verbal, le transport de la relique qui doit le remplacer. »

L'auteur des leçons du bréviaire diocésain termine son récit par ces mots : « *Sancti Episcopi theca... in chori cathedralis aditu... collocata, ibidem usque ad novissimam Ecclesie persecutionem, remansit.* »

En résumé, le bras a disparu et les authentiques sont brûlés !

On n'enterre pas d'un pas plus dégagé et d'un ton plus laconique une renommée de quatorze cents ans.

Disparu ! Comment ? Brûlés ! Par qui ? Non seulement la curiosité n'est pas satisfaite, mais la piété filiale se sent blessée, l'orgueil patriotique humilié.

Nous avons quelques bonnes raisons de croire que, parmi les personnes dignes de foi, les unes en ont dit plus qu'elles ne savaient, d'autres en savaient plus qu'elles n'ont voulu dire. La vérité semble se dérober sous des propositions contradictoires, des hypothèses hasardées et des discrétions mystérieuses. Nous essaierons de la dégager de ses nuages.

UNE DÉCOUVERTE ÉNIGMATIQUE.

M. de Penfentenyo, administrateur provisoire de la cure de Saint-Corentin, ne craignit pas de tenter une entreprise devant laquelle on reculait depuis cinquante ans. Il voulut connaître tout le mobilier de sa cathédrale et pénétrer jusque dans ses réduits inexplorés.

A la veille de la fête de saint Corentin, le 9 décembre 1879, les ouvriers

de M. Daoulas étaient employés à remettre divers objets éparés à leurs places respectives. Leur patron accompagna M. l'administrateur provisoire dans la sacristie haute. Ils entrèrent dans la salle du chapitre et aperçurent, au fond d'une armoire, une caisse grisâtre dont les moulures avaient été décorées de peintures rouges et bleues.

M. Daoulas y plongea la main et à travers la poussière, il en retira une petite chasse, fermée par un couvercle, autour duquel pendaient encore les lambeaux d'un cordon de soie. Le couvercle enlevé, on découvrit l'humérus d'un bras droit, soigneusement enveloppé dans une étoffe de soie verte.

Les commentaires ne chômèrent pas. Les souvenirs du bras de saint Corentin se réveillèrent. Les antiquaires racontaient son passé glorieux, quelques enthousiastes proclamèrent le retour de l'antique relique ; mais rien ne constatait son identité. Leur voix éveilla peu d'échos dans la foule indécise. Les authentiques étaient brûlés !

Par respect pour le fondateur de l'évêché de Cornouaille, par condescendance pour les imaginations inquiètes, Votre Grandeur n'a pas voulu les laisser flotter dans une incertitude pénible ; elle m'a prié d'examiner la relique et, s'il était possible, de remonter à son origine.

Je viens, Monseigneur, vous soumettre le résultat de mes recherches. La plupart des documents sur lesquels je vais appeler votre attention m'ont été fournis par MM. Peyron, de Penfentenyo, Thomas, de Bécourt. Permettez-moi de les remercier, en votre nom, du concours qu'ils ont bien voulu m'accorder.

LES AUTHENTIQUES

RENAISSENT-ILS DE LEURS CENDRES ?

PREMIER AUTHENTIQUE

En 1870, le savant éditeur de la nouvelle édition de *Ribadèneira*, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, M. l'abbé Daras, vint passer quelques

jours à l'évêché de Quimper. M. Evrard, alors secrétaire, lui confia de vieux manuscrits qu'il parcourut avec intérêt. L'un d'eux fixa son attention par les détails précis, par la forme respectueuse et solennelle dans laquelle il était rédigé. Il demanda et obtint sans peine l'autorisation de transcrire ce petit modèle de procès-verbal hagiographique. « Quel dommage, s'écria-t-il, que la relique ait disparu ! »

Il copia ce qui suit :

« Le mercredi, dixième mai, mil six-cent vingt-trois, les vénérables
« Religieux prieur et convers de l'abbaye de Marmoutiers, deument congrégés
« et assemblés en leur chapitre, président en iceluy vénérable frère Jacques
« Dhuisseau, docteur en droit canon et grand prieur de la dite abbaye,
« sur la demande faite par Monseigneur le Révérendissime Evêque de Cor-
« nouaille, en présence de Monseigneur le Révérendissime Evêque de Saint-
« Malo et d'autres personnes notables d'église, à ce qu'il plaise à la com-
« pagnie et assemblée des dits religieux luy octroyer et départir quelques
« parcelles ou reliques du corps de saint Corentin, autrefois évêque de la
« dite église de Cornouaille, qui repose en l'église de cette dite abbaye ; sur
« quoi recueillis les advis et communs suffrages, les dits cappitulants ont
« unanimement consenti et accordé l'effet de la dite demande, eu égard à
« celle que le révérendissime Evêque en avait faite, il y a environ quatre
« ans, et pour ce faire ont député présentement vénérable et discret frère
« Louis Blanche, prieur de Saint-Martin de Laval, et François Durand,
« son secrétaire, pour lever les dites reliques, avec révérence deue et conve-
« nable, dont a été dressé le présent acte, en présence des dits Révéren-
« dissimos et des dits cappitulants. Fait le jour et an que dessus.

« Et plus bas ont signé : Guillaume Le Prestre, évêque de Cornouaille.
— Guillaume, évêque de Saint-Malo. — R. Guedien, chanoine et prévost
de Blaslay. — J. Odespung, chanoine de Rennes, prieur de l'isle Tristan de
Douarnenez. — Tho. Hary, chanoine et député du clergé de Vannes. —
Symon, chanoine de Rennes et député du clergé du diocèse. — Julien Le
Texier, chanoine de Cornouaille.

« DHUISSEAU, grand prieur.

« Par commandement de mon dit sieur le grand prieur,

« DE LOYNES.

« Et en conséquence du dit acte, les dits Révérendissimos Evêques cy-
« dénommés, assistés des susdits et vénérables Religieux, prieur et convers

« du dit Marmoutiers, se sont transportés derrière le grand autel où repose
 « la châsse du dit corps de saint Corentin ; où, après les cérémonies, suffrages
 « et oraisons du dit saint chantés, les religieux y commis ont ouvert la
 « dite châsse et en ont levé une parcelle qui paraît être un os de la cuisse,
 « laquelle parcelle a été délivrée en présence des susnommés, entre les
 « mains de Révérendissime père en Dieu, Guillaume Le Prestre, évêque de
 « Cornouaille, pour en faire dire de foy, partout où il appartiendra. A été
 « le présent acte dressé par les dits Révérendissimes Evêques, grand prieur,
 « Religieux du dit Marmoutiers et plusieurs autres, qui ont signé les dits jour
 « et an que dessus.

« Ainsi signé à la minute : Guillaume, É. de S^t-M. — Guill. Le Prestre,
 É. de Cor. — J. Dhuisséau, grand prieur. — R. Guedien, prévost de Blalay.
 — Odespung, chanoine de Rennes, prieur de l'isle Tristan, vicaire général
 de Mons^{sr} l'archevêque de Tours en Bretagne. — L. Blanchard. — F. Du-
 rand, sous-secrétaire. — Th. Hary. — Symon. — Guillaume Joar, cha-
 noine de S^t-Malo.

« DHUISSEAU, grand prieur.

« Par commandement de mon dit sieur le grand prieur,

« DE LOYNES. »

Le titre original est la première pièce du dossier que je remets entre les
 mains de Votre Grandeur. Il est écrit en caractères très-nets du 17^{me} siècle.
 En outre des signatures manuelles, il porte le sceau de l'abbaye de Mar-
 moutiers. Ce sceau représente saint Martin, crossé et mitré, entouré de ses
 moines, têtes découvertes et le capuchon rabattu.

Les mots suivants sont écrits en abrégé dans l'exergue :

« *Sigillum fratrum, capituli et abbatibus majoris monasterii Turonensis,
 ad causas.* »

Cet exergue a été déchiffré par M. de Grandmaison, archiviste de Tours.

DEUXIÈME AUTHENTIQUE

Avant de se séparer, Mgr Guillaume Le Prestre de Lézonnet et Mgr
 Guillaume Le Gouverneur dressèrent, au revers du parchemin qui leur fut

délivré par le grand prieur Dhuisséau, un acte qui ne semblait pas ajouter
 une grande autorité au précédent, mais nous y trouvons des détails qui ne
 nous seront pas inutiles.

« Nous, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, évêques de
 « Saint-Malo et de Cornouailles, Louis Odespung, chanoine de Rennes,
 « prieur de l'Isle-Tristan à Douarnenez, grand vicaire de Mgr l'archevêque
 « de Tours en Bretagne, Symon, chanoine de Rennes et député du dit
 « diocèse, Thomas Hary, chanoine et député de Vannes, attestons pour
 « plus ample foi, avoir été présents à tout ce qui est porté aux dits
 « actes inscrits de l'autre part et les avoir signés, dont les originaux sont
 « demeurés aux archives de l'abbaye de Marmoutiers-les-Tours ; et vu en
 « outre plus signer par J. Dhuisséau, grand prieur de la dite abbaye,
 « R. Guedien, prévost de Blaslay et chanoine de Saint-Martin au dit Tours,
 « Le Blanchard, prieur de Saint-Martin de Laval, F^s Durand, sous-secrétaire
 « et par commandement du dit sieur grand prieur G. de Loynes, scribe du
 « chapitre de la dite abbaye, et scellé du sceau ordinaire, duquel les dits
 « religieux ont accoutumé se servir dans tous les actes publics qu'ils font. Et
 « ce pour relever le doute qu'on aurait, ou pourrait avoir, de la vérité pour en
 « reconnaître le seing et sceaux des dits religieux ; attendu que l'on trans-
 « porte les dits actes en lieux éloignés du dit Marmoutiers, nous avons à
 « cet effet, outre nos seings manuels, apposé et mis les sceaux de nos armes
 « avec le signe des sus-nommés, et fait contresigner le présent acte par
 « nos secrétaires. Fait à Tours, les jour et an que dessus, où nous étions
 « assemblés pour traiter des affaires du clergé de la province de Tours.

« GUILLAUME, év. de Saint-Malo (1).

« GUILLAUME LE PRESTRE, év. de Corn. ;

« — TH. HARY.

« ODESPUNG, Symon.

« Par commandement des Révérendissimes évêques de Saint-Malo et de
 Cornouaille.

« J. GERVAIS, sec. »

« LE TEXIER. »

(1) Guillaume Le Gouverneur obtint, pour son église de Saint-Malo, une rotule de saint
 Corentin. Cette relique confondue avec plusieurs autres, à l'époque de la Révolution, ne se
 retrouve plus au trésor de cette église.

TROISIÈME AUTHENTIQUE.

Les délibérations de la province de Tours terminées, Mgr Le Prestre de Lézonnet revint en Bretagne, fier de sa conquête ; mais il ne prodigua pas son trésor.

Enfin, la cathédrale allait posséder une parcelle de ces reliques qu'elle avait tant regrettées, qu'elle réclamait en vain depuis 700 ans ! Quelle ne fut pas la déception des Cornouaillais, lorsque Mgr Le Prestre, au lieu de se rendre dans sa ville épiscopale, prit la route de Scaër et recéla le dépôt sacré dans son château de Kervégan !

Voulait-il constater son droit de propriété personnelle, ou plutôt trouvait-il que les Cornouaillais honoraient mal leur saint patron dans la personne de son représentant, en laissant tomber en ruines son palais épiscopal ? Ils furent sans doute incorrigibles de son vivant, car ce ne fut que par un acte testamentaire, rédigé la veille de sa mort, qu'il légua le bras de saint Corentin à sa cathédrale.

Les chanoines profitèrent de cette libéralité avec un empressement qui témoigne bien de leur impatience.

Le jour même du décès de leur évêque, ils trouvèrent la relique dans une armoire et, quoique le chanoine Le Texier, présent à la délivrance du reliquaire à Tours, le reconnût parfaitement, ils crurent devoir procéder à un nouvel examen. Le papier collé sur la châsse fut déchiré à la jonction du couvercle, qui fut ensuite fixé à l'aide d'un cordon. Il fut scellé des armes du défunt et du sceau du chapitre. On dressa de ces opérations le procès-verbal suivant :

« D'autant que defunt Révérend Père en Dieu, messire Guillaume Le Prestre, vivant, évêque de Cornouaille, par son testament de dernière volonté, rapporté le jour d'hier, septième de novembre mil six cent quarante, aurait déclaré avoir en son manoir de Kervégan certaine relique de saint Corentin, laquelle il ordonnait être rendue en son église et cathédrale de Cornouaille, et par le même testament, légua la somme de quinze cents livres pour aider à faire une châsse à mettre ladite relique.

« Après le décès dudit seigneur évêque, arrivé à deux heures après le minuit de ce jour, huitième des dits mois et an, après avoir été confessé,

« communié et reçu le sacrement de l'extrême-onction par humble et dévot religieux frère Yves Pinsart, docteur de Paris, chanoine théologal de Cornouaille, en présence dudit Pinsart, des vénérables et discrets Estienne Pollart, archidiacre de Poher et chanoine de Cornouaille, Julien Le Texier, aussi chanoine de Cornouaille, Bertrand Boullay, recteur de Plouan, messire Jean Montescot, recteur de Trémeur, messire Nicolas de Lesandenez, seigneur de Rubiez et l'un des exécuteurs testamentaires du dit seigneur évêque, aurait été deffermée et ouverte une grande armoire en laquelle aurait été trouvée la dicte relique, qui est l'os d'un des bras de l'épaule au coude, enveloppée dans un taffetas vert, dans une petite casse longue de bois, couverte de papier et de ficelle, et qui avait été cachetée du cachet du dit sieur Le Texier, qui était présent et assistant mon dit seigneur de Cornouaille, lorsqu'il obtint la dite relique de l'abbaye de Marmoutiers, et dit le dit sieur Le Texier, que le procès-verbal qui en fut fait à la dite abbaye se trouvera au manoir épiscopal de Saint-Corentin, et se sont les dits Pollart et Le Texier chargés de rendre en l'église cathédrale de Cornouaille la dite relique, qui a été mise en la dite casse, reliée de la dite ficelle et cachetée du cachet du dit defunt seigneur évêque.

« Fait au manoir de Quervégan, le huitième jour de novembre mil six cent quarante.

« F.-YVES PINSART, théologal. — N. DE LESANDENEZ. — Bertrand

« BOULLAY. — J. MONTESCOT. — POLLART.

« LE TEXIER. »

QUATRIÈME AUTHENTIQUE.

Le bras de saint Corentin, porté par les chanoines Pollart et Le Texier au trésor de la cathédrale, le 8 novembre 1640, y resta jusqu'au 2 mai 1643.

Après la peste de cette époque, Mgr du Louët, qui venait de succéder à Mgr Le Prestre, avant de célébrer pour la première fois la fête de la translation de la relique et de la porter sur le jubé qui venait d'être construit, voulut jouir de la vue de ces restes vénérés. La châsse fut ouverte en pré-

sence du chapitre, le nouvel évêque ajouta son cachet à ceux de ses prédécesseurs et fit dresser ce quatrième procès-verbal :

« L'an mil six cent quarante-trois, deuxième jour de mai, très-illustre et
« révérend père en Dieu René du Louët, par la grâce de Dieu et du Saint-
« Siège apostolique, évêque de Cornouailles, présent, assisté de messire
« Allain Pierre du Perron et autres chanoines prébendés, Germain Kergué-
« len, Julien Le Texier, Georges Ferrand, Antoine du Crocq, Jean-Yves
« Pinsart, docteur en la faculté de théologie de Paris, chanoine théologal en
« la dite église ; auquel seigneur évêque a été présenté la précieuse reli-
« que de saint Corentin, patron de l'église de céans, extraite du trésor de la
« dite église, où elle a esté déposée en attendant faire la solennité de la
« translation, laquelle a esté trouvée au même état qu'elle a été baillée à
« deffunt messire Guillaume Le Prestre, vivant, évêque de Cornouaille, en-
« close dans un taffetas vert, dans une boîte close et cachetée du scellé du def-
« funt évêque, auquel elle a esté délivrée par le prieur et religieux de l'abbaye
« de Marmoutiers-les-Tours, le mercredi, dixiesme mai, l'an mil six cent vingt-
« trois. Signé des dits Dhuissseau, grand prieur et plus bas de Loynes. Encore plus
« bas, dit le procès-verbal de la délivrance de la dite relique au dit deffunt
« seigneur évêque, signé des dits Dhuissseau et de Loynes, et scellé du grand
« sceau de la dite abbaye, avec un autre procès-verbal des dits seigneurs
« évêques de Saint-Malo et de Cornouailles et de plusieurs autres, portant
« attestation du susdit procès-verbal signé : Guillaume Le Prestre, évêque
« de Cornouaille, Guillaume, évêque de Saint-Malo, Th. Hary, Odespung
« Symon, Le Texier, par commandement des dits seigneurs, et scellé du
« cachet de leurs armes ; et encore, un troisième procès-verbal de la dite
« relique, qui a été en dépôt au manoir de Kervégan, signé du frère Yves
« Pinsart, théologal, le Texier, N. de Lésandenez, Bertrand Boullay, Mon-
« tescot. La quelle relique vue a été remise au dit trésor par mon dit sei-
« gneur évêque, en la présence des dits susnommés, pour être le troisième
« jour du dit mois, qui est demain, faite la solennité de la dite translation,
« et de suite estre mise en évidence pour estre vénérée. De quoi nous avons
« dressé ce présent procès-verbal, pour valloir et servir à notre devoir, les
« dits jour et an que devant.

« René du LOUËT, évêque de Cornouailles. — KERGUELEN. — Gilles
« du PERRON. — LE TEXIER. — Antoine du CROcq. —
« Georges FERRAND. — F.-Yves PINSART, théologal. »

DISPARITION DE LA RELIQUE.

PREMIÈRE DISPARITION.

Le jour de la fête de saint Corentin, le 12 décembre 1793, les citoyens de Quimper furent réveillés par les clairons et les tambours qui battaient le rappel.

La garnison, la garde nationale prirent les armes ; les canonniers étaient à leurs pièces, mèches allumées.

Sur le Champ-de-Bataille, on faisait les apprêts d'une fête qui devait être présidée par la Déesse. Sa statue était élevée sur un piédestal qu'un Tyrtée, dont le génie était à la hauteur de l'emploi, avait décoré des rimes suivantes :

Périssent les tyrans,
Périssent les despotes,
Crèvent les ci-devant,
Vivent les sans-culottes !

Les troupes devaient marcher à l'assaut de la superstition et protéger le désordre.

A leur tête s'avance un homme coiffé d'un long bonnet rouge écarlate, enfoncé jusqu'aux yeux. Son menton se perd dans une vaste cravate, et entre ces deux pièces de toilette proéminent une grosse paire de moustaches, un nez rouge et deux pommettes frottées de vermillon. (1)

Ce masque s'appelait Dagorn. Il enfonce les portes ouvertes de la cathédrale, traverse la nef et le chœur, fait sauter avec la pointe de son sabre la porte du tabernacle, monte sur l'autel, et devant une foule moins recueillie que stupéfaite, il dépose ses ordures dans les vases sacrés.

Il jette le voile du tabernacle à une des femmes du club, qui le remercie « de ce bonnet pour son premier-né. » Ce fut le signal du pillage. Les statues, les stalles, les confessionnaux sont mis en pièces, les tableaux sont percés de coups de baïonnette, les tombeaux violés et les ornements dispersés. Toutes les richesses de l'église disparurent en un clin-d'œil.

(1) *Histoire de la Révolution en Bretagne*, par M. du Chatellier.

Les débris furent transportés sur le Champ-de-Bataille, où ils devaient alimenter le feu de joie qui termina la fête de saint Corentin.

Dagorn accourut, fit un nouvel appel aux sans-culottes, aux dames du club, aux filles de la rue voisine, et mena une ronde joyeuse autour de ces trophées qui flambaient.

Les personnes dignes de foi, qui crurent voir brûler les authentiques, et, dans leur charité, s'abstinrent de nommer le coupable, faisaient sans doute allusion à ce patriote du lendemain, chevalier de Saint-Louis la veille, qui essaya par l'ostentation de son zèle de se faire pardonner d'honorables antécédents. Ce personnage se tenait entre les danseurs et les flammes, et rejetait scrupuleusement dans la fournaise tous les débris qu'elle laissait échapper. Ce nouveau chevalier de l'incendie n'eut pourtant pas toutes les gloires qu'on lui prête. De pieux fidèles, incorrigibles fanatiques, avaient fait disparaître plus d'un ossement et plus d'un parchemin.

La razzia de Dagorn n'avait pu s'accomplir en cachette. Il avait fallu quelques jours pour vaincre les résistances municipales. On s'attendait au jour de fête.

Vers le milieu de la rue Neuve, vivait, dans la crainte de Dieu et l'estime des hommes, un maître menuisier du nom de Sergent. Vivement affligé des nouveaux malheurs qui allaient fondre sur l'Église, il sentit son dévouement croître avec le péril. Il gagna la confiance du sous-diacre Mougeat, qui était au service des prêtres constitutionnels de la cathédrale. Tous deux, au péril de leur vie, résolurent de disputer aux sans-culottes les reliques les plus précieuses du trésor de Saint-Corentin.

Ils dérobèrent le bras du saint patron et sa petite châsse, la nappe des *Trois gouttes de sang*, le reliquaire de saint Jean Discalceat et quelques autres. Dans la nuit du 8 au 9 décembre, chargés de leurs pieux larcins, ils traversent la rue Neuve, gravissent le sentier de Pen-ar-Stanc, et bientôt évitent tous les chemins battus. Au moindre bruit, ils se tapissent au fond des douves, ils se glissent le long des haies et, après de cruelles angoisses, ils frappent à la porte du presbytère du Petit-Ergué.

Il était alors habité par un prêtre assermenté, Yves-Claude Vidal. Il les reçut avec bienveillance, consentit à devenir leur complice et fut pendant deux ans un receleur fidèle.

Le 29 juillet 1794, la France fut délivrée de Robespierre. Il y eut un moment de réaction : un décret ordonna de rendre les églises au culte.

La veille de la fête de saint Corentin, le 14 décembre 1795, le sous-diacre et le maître menuisier se présentèrent de nouveau au presbytère du Petit-Ergué. Le curé Vidal leur rendit le bras de saint Corentin, qu'il avait gardé deux ans et deux jours.

Le lendemain, jour de la fête patronale, la sainte relique fut portée en procession autour du sanctuaire ravagé. Elle fut ensuite placée à l'entrée du chœur contre le gros pilier du côté de l'épître. Le jubé, l'autel de saint Corentin d'en-bas n'existaient plus ; la petite châsse fut déposée dans un tombeau. C'était une boîte qui avait environ 40 centimètres de long sur 30 de large et 25 de haut. Elle était grise, ornée de moulures qui avaient été peintes en rouge et en bleu. Elle avait sans doute été sculptée dans l'atelier du maître menuisier Sergent, qui en fit présent à la fabrique.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

L'histoire des deux années que nous venons de raconter étant inédite, il ne sera pas inutile de produire quelques pièces à l'appui.

Les faits, dont le souvenir est presque effacé, étaient de notoriété publique au commencement de ce siècle. Le 12 décembre 1795, le retour du bras de saint Corentin dans sa cathédrale fut célébré par les prêtres constitutionnels. Après le Concordat, la conduite de MM. Mougeat et Sergent fut récompensée par le clergé légitime. On fit présent au maître menuisier d'un crucifix que sa petite fille, M^{lle} Sergent, conserve avec un religieux et filial respect. Au pied de ce crucifix se trouve un reliquaire où l'on a réuni plusieurs parcelles des ossements que son aïeul avait sauvés.

Le sous-diacre Mougeat fut nommé sacristain de la cathédrale, et conserva ce poste jusqu'à sa mort en 1814.

La mémoire des services que l'on a rendus est moins fugitive que celle des services que l'on reçoit. La tradition transmise par le maître menuisier est toujours vivante dans sa famille. Sa belle-fille montre avec un légitime orgueil les meubles sculptés par son beau-père. Ses enfants, ses petits-enfants ont été bercés au récit de ses larcins héroïques, de ses voyages périlleux. Les détails sont connus de tous les membres de la famille, et si

l'on avait quelque intérêt à les constater par une enquête, on trouverait des témoins dont les lumières égalent l'intégrité (1).

On peut ajouter aux preuves testimoniales plusieurs documents écrits.

Le premier est une narration manuscrite de M. Loëdon, qui fut 55 ans maire du Petit-Ergué. Sa mémoire, toujours vénérée, me dispense d'insister sur son caractère. Ecrivant pour le clergé, il s'exprime en latin. La pièce originale se trouve sur le registre où le conseil de fabrique du Petit-Ergué consigne ses délibérations.

En voici la traduction :

« En 1793, des hommes qui avaient juré la perte de l'Etat, des prêtres et du culte, ravagèrent les temples comme des fanatiques, brisèrent les statues comme des iconoclastes, profanèrent les reliques comme les Barbares du Nord.

« Les suppôts qu'ils avaient à Quimper s'efforçaient d'imiter toutes les iniquités qui se commettaient à Paris.

« C'est pourquoi M. Mougeat, sous-diacre de l'église cathédrale et gardien du trésor, pressentant ce qui devait arriver, pensa qu'il devait, avant tout, soustraire aux impies les reliques des Saints. En conséquence, il s'unit à des hommes religieux et sages. Pendant la nuit, ils portèrent à cette église d'Ergué-Armel des boîtes et des linges contenant les reliques des Saints qui avaient honoré la Cornouailles. Le dépôt sacré fut enfermé dans une armoire de la sacristie et confié à la garde de M. Vidal, prêtre, qui remplissait alors les fonctions de recteur de la paroisse (M. Daniélou, pasteur titulaire et canonique, étant détenu en prison). La translation des reliques s'est faite de nuit (du six au cinq des ides de décembre) du 8 au 9 décembre 1793. Comme on l'avait bien prévu, le jour des ides (12 décembre 1793) l'impiété se déchaîna dans l'église cathédrale : les statues sont renversées, brisées, brûlées.

« Après la mort de Robespierre, le temple est rendu au culte chrétien. Quelque temps après, le dit M. Mougeat et M. Serandour, se faisant appeler vicaire de la cathédrale, vinrent reprendre leur dépôt et le rapportèrent à Saint-Corentin. Ils ne laissèrent dans l'armoire que le reliquaire de saint Jean Discalceat et deux autres reliquaires.

(1) Mgr de Poulpiquet autorisa le culte de la main de saint Renan sur la déposition de quelques témoins qui avaient vu cette relique exposée à la vénération publique, avant la Révolution.

« Le soussigné a été témoin de ce fait et, à dater de ce jour, les clefs de l'armoire ne lui furent plus confiées. »

Cette pièce a été écrite et signée par M. Loëdon, maire (*rector temporalis*), le 12 mai 1802.

Il résulterait de cet écrit que, pendant le séjour du bras de saint Corentin dans l'armoire de la sacristie, M. Loëdon était dépositaire de la clef de cette armoire. La relique fut reprise le 11 décembre 1795. Le même jour elle était rentrée dans son église, comme le constate le procès-verbal que voici :

« Nous, vicaires épiscopaux du Finistère, certifions à qui il appartiendra que cette cassette renferme les reliques du bras de saint Corentin ; qu'avant le 12 décembre 1793, elles étaient renfermées dans une cassette d'argent qui fut enlevée le dit jour où le vandalisme exerça ses fureurs dans cette ville en brisant et renversant les autels, en hachant les confessionaux, en déchirant les tableaux, en brûlant les statues des Saints sur le Champ-de-Bataille ; que cependant nous eûmes le bonheur de sauver ces reliques ; que l'authentique a été perdu ; que des personnes dignes de loi nous ont rapporté qu'un envoyé des Vandales, que nous connaissons et que nous nous abstenons de nommer pour ne pas perpétuer le souvenir de sa scélératesse impie, avait jeté dans le bûcher que formaient les statues le dit procès-verbal ; que nonobstant l'enlèvement de l'authentique, nous sommes certains que ce sont ici les reliques du bras de saint Corentin ; que les dites reliques furent transportées de nuit chez Yves-Claude Vidal, curé ou recteur d'Ergué-Armel, par Dominique Mougeat, sous-diacre, et Daniel Sergent, homme honnête et digne de confiance, demeurant rue Neuve ; que le dit Sergent a apporté à la sacristie de Saint-Corentin, le onze décembre dix-sept cent quatre vingt-quinze, une cassette de bois colorée de gris, moulures et sculptures rouges et bleues ; qu'elle a été bénie par Louis-Marie Sérandour, vicaire épiscopal ; qu'on y a déposé les dites reliques en présence des soussignés.

« En foi de quoi nous avons signé avec les témoins, le 11 décembre 1795 (le 20 frimaire, 4^e année républicaine).

« R. J. BOURBRIA, vic. g. — J. LE GAC, vicaire. — L. SÉRANDOUR, vic. gén. — DURAND, vic. — J. GOASGUEN, vic. — Claude VIDAL, curé d'Ergué-Armel. — KERLEN. — BIHAN, marchand. — MOUGEAT, sous-diacre. — SERGENT, menuisier. — MARCHAL. — Yves-Jean SCÉAU. — J.-L. CAVELLIER. — GUINO, curé d'Elliant. »

L'original de ce procès-verbal fait partie du dossier. La lettre suivante m'a été confiée pour être mise sous vos yeux, Monseigneur ; elle doit retourner à son propriétaire, qui la garde avec un soin jaloux. Quoique le temps en ait déjà rongé quelques lambeaux, que son auteur n'ait pas pour la grammaire tout le respect possible, elle est plus glorieuse pour sa famille que bien des parchemins délivrés par la chancellerie.

Lettre du maître menuisier Sergent, écrite en 1805 :

« L'an quatre-vingt-treize du vandalisme et de la terreur et du règne
« de Robespierre indigne représentant du peuple, le plus grand sélérat qui
« est paru jamais au monde. Le sélérat fit renverser les église catolique de
« France entre autre léglise catédral de St-Corentin le jour du pardon. Tous
« les statues fut brullé le même jour ver les quatre heur du soir sur le
« chem de bataille par une horte de sellérat et par ordre de Robespierre, le
« temple profané, les hotelle renversais, les ministres du Seigneur chassai,
« les cannon chargé à mitraille braqué sur le peuple. J'ai eu le bonheur de
« sovi les relique présieu qui étai à St-Corentin. Entre autre les relique de
« saint Corentin, la nappe *des trois goutte de cens*, les relique de saint
« Renan, évêque, la tête de saint Magloire (suivent quelques lignes dont les
lacunes du papier ne permettent pas de saisir le sens).

« Deux an après on acortais une église à chaq commune hé au prestre
« de reprendre leur fonctions sur la surveillance du corre constitué. Alore
« nous primé possexion de l'église St-Corentin dés nué de tous. Les vitrages
« brisais les hotelle renversai et tout brullai. Il n'avais restais que les quatre
« muraille et un tableau de l'hotelle de la victoire persai des cou des bayon-
« nette. Setai une triste septacle. Je contribué de mon mieux et de mon
« pouvoir et de mon ministere a rétablir les hotelle pour rétablir le culte du
« Seigneur a prais de deux anné de barbari et de carnage pour le jour de saint
« Corentin, jour remarquable, je portai à la fabrique deux reliqueaire, l'un
« pour saint Corentin et l'autre pour le miracle *des trois goutte de cens*. Je
« re mis ses dépos sacré à la cacistie en presence des viquaires à nombre de
« sinque et de douze notables qui a cette efet dresser un proceverbal qui fut
« signé de moy, des viquaires et des notables, après qu on fit la prosesion au
« tour de l'église avec le dépos présieu avant la grand mese. En suite de
« goy il fut posai une a chaque pile de l'hotelle, celui de saint Corentin à
« droite et celui *des trois goutte de cens* à la goche. Je sertifie sette écri

« comme au tems de vérité que ceux qui ouvriront la boette des reliques de
« saint Corentin trouveront les proseverbeau qui constat la vérité.

« DANIEL SERGENT,

« *maître menuzié.* »

OBJECTIONS CONTRE LA VÉRITÉ DES FAITS.

Les événements dont nous venons de retracer l'histoire seront-ils admis par tous nos lecteurs sans contestation ? Malgré les documents positifs que nous venons de transcrire, nous n'osons nous flatter de cette espérance. Notre récit ne peut se concilier avec l'hypothèse fort accréditée où le bras de saint Corentin aurait disparu sans retour en 1793. Déjà quelques-uns de ceux qui ont eu connaissance de ce rapport, nous ont adressé des critiques que nous résumons dans les lignes suivantes :

Vous racontez des prodiges, vous faites appel à des souvenirs glorieux, et la thèse que vous soutenez peut plaire à l'imagination ; mais les gardiens fidèles du sanctuaire doivent se défendre de pareils entraînements et ne pas laisser l'illusion altérer la vérité.

Vous citez vous-même des documents qui auraient dû vous inspirer quelque défiance contre l'opinion qui vous a séduit.

Les lignes suivantes, extraites d'un procès-verbal de 1807, ne sont-elles pas décisives ?

Nous, qui jetons un regard rétrograde sur la malheureuse époque où le bras de saint Corentin a disparu, nous remplissons un devoir sacré en constatant par ce procès-verbal le transport de la relique qui doit le remplacer.

La tradition est d'accord avec l'histoire, les chroniqueurs s'expriment comme l'auteur des leçons du bréviaire : le bras de saint Corentin a disparu !

Après quatre-vingts ans connaît-on mieux les événements de la Révolution que ceux qui en furent les auteurs et les témoins ? Peut-on se rendre un compte plus exact des mobiles qui faisaient agir les partis, que ceux qui ont été mêlés à leurs convulsions ?

N'est-il pas de toute évidence que, dans cette polémique, le juge le plus éclairé, le seul compétent, est Mgr Dombideau de Crouseilles ?

On sait au prix de quelles instances ce grand évêque obtint de Mgr de Tours la dernière relique que Marmoutiers avait conservé de notre saint patron. Elles comblèrent la douloureuse lacune qui affligeait l'église de Cornouaille, elle valut à son évêque toutes les sympathies de son diocèse et fut un des titres de gloire de son épiscopat. Le silence qu'il garda sur les menées des prêtres assermentés fut une éloquente condamnation de leur relique apocryphe. L'*Ossiculum* exposé à la vénération publique est une réfutation qui défie tous vos arguments.

RÉPONSE AUX OBJECTIONS.

Nos sceptiques nous pardonneront quelques observations.

Nous ne regrettons pas de leur avoir fourni des armes contre nous-même. Si elles leur servaient à démontrer la vérité, nous serions des premiers à lui rendre hommage. Quand nous avons cru l'apercevoir, nous avons cessé d'être impartial entre les opinions contraires ; mais nous ne sommes pas devenu infidèle. Nous devons à notre évêque les arguments de l'attaque comme ceux de la défense.

On nous oppose un document de 1807 qui constate la disparition du bras de saint Corentin. Quelques lignes plus haut nous en avons transcrit une autre bien plus rapprochée de cet événement, puisqu'il est de 1795, et qui atteste formellement son retour. En donnant la préférence au second, pourquoi néglige-t-on de réfuter celui qui précède ?

Il est vrai que pour bien apprécier les faits, il est important de tenir compte du milieu dans lequel ils s'accomplirent. Reportons-nous un instant à l'époque du Concordat ; nous y trouverons peut-être le moyen de concilier des propositions qui nous semblent aujourd'hui contradictoires.

Lorsque Bonaparte crut devoir rétablir le culte, il résolut de tenir la balance égale entre les prêtres proscrits et les prêtres constitutionnels, et de les obliger à travailler ensemble à l'exécution de ses desseins.

Sa main de fer les étendait sur un lit de Procuste, mais aucune puissance humaine ne pouvait assoupir les ressentiments qui fermentaient au fond des cœurs.

La butte Saint-Hervé était encore tachée du sang d'Audrein, l'évêque régicide, et des fenêtres de la préfecture actuelle on avait vu couler, il y avait à peine dix ans, celui des Riou et des Raguénès.

Quelques évêques refusèrent d'accepter une alliance qui leur semblait monstrueuse. L'horreur des schismatiques les jeta dans un autre schisme.

Le bras de saint Corentin eut sa petite église.

Les anciens titres qui constataient son authenticité étaient cachés ou détruits. Pouvaient-ils être suppléés par le procès-verbal de 1795 rédigé par des prêtres assermentés ? Au bas de cet acte figurent les noms de personnages dont l'*Histoire de la persécution*, par M. l'abbé Téphany, chanoine de la cathédrale, nous a signalé les lâchetés et les apostasies.

Les prêtres fidèles, qui avaient confessé leur foi au prix de leur sang, allaient-ils s'incliner devant une prétendue décision canonique imposée par des gens qui avaient renié l'Eglise ?

Il fallait s'y soumettre ou répudier la relique. Les consciences étaient torturées par cet affreux dilemme.

Il y eut des répulsions invincibles. Nous n'avons plus qu'un ossement sans garantie d'authenticité, disaient les intransigeants de l'époque, nous n'avons plus de relique ! *Nous remplissons un devoir sacré en constatant le transport de l'Ossiculum qui remplacera le bras de saint Corentin.*

Saint Corentin devait bien s'attendre à quelque rancune. De son vivant, il avait desséché la main d'un voleur ; il pouvait faire descendre le feu du ciel sur les impies qui détruisaient ses autels. L'arche sainte s'était fait respecter des Philistins ; son bras s'était laissé profaner par les schismatiques. Que n'avait-il été brûlé avant d'être déshonoré par l'hospitalité de Vidal et la bénédiction de Sérandour ?

Nous ne discutons pas, nous constatons. On ne raisonne pas avec les passions aveugles qui survivent à des luttes sanglantes. Pour nous, le bras de saint Corentin n'a pas plus cessé d'être vénérable pour avoir été dix ans au pouvoir des prêtres constitutionnels, que la vraie Croix pour avoir passé quatorze ans chez les Perses et deux siècles sous les pieds d'une statue de Vénus.

Nous sommes plus à l'aise que les fidèles de 1804 pour parler du procès-

verbal de 1795. Nous avons reproduit les authentiques qu'il déclare avoir été brûlés. Fut-il exempt de cette erreur, l'écrit de Sérandour n'aurait pour nous aucune autorité canonique, mais il n'en est pas moins un document curieux, qui a une valeur historique incontestable. Il n'était pas dépourvu de bonnes intentions ni même de courage. Il fut rédigé entre l'exécution d'Expilly et le décret qui ordonnait de vendre les cathédrales. Les manifestations religieuses du 12 décembre 1795 étaient un acte d'indépendance en face d'un pouvoir hostile à tous les cultes et à tous les prêtres, jureurs ou non.

MONSEIGNEUR DOMBIDEAU DE CROUSEILLES.

Mgr Dombideau a-t-il attaché tout le prix que l'on suppose à la possession de la relique que lui cèda Mgr de Tours ? Comblait-elle une désolante lacune ? Fut-elle une des gloires de son apostolat ? Écartons les hypothèses pour chercher les réalités.

Avant d'être évêque de Quimper, Mgr Dombideau avait été vicaire général de Mgr de Boisgelin, archevêque de Tours. Il avait alors pour ami et pour collègue un breton, M. Le Guernalec-Keransquer. Il était à peine installé à l'évêché de Quimper, lorsqu'il reçut de son ami la lettre suivante :

« Tours, le 5 janvier 1807.

« Monseigneur,

« Ce que j'ai appris de M. Kerencuf, à son passage par Tours, m'a causé
« la joie la plus sensible sans cependant m'étonner. Dès que je vous ai su
« choisi par la Providence pour gouverner ce diocèse, je me suis attendu à
« tous ces heureux succès. Il ne manque au bonheur de ma patrie que de
« vous conserver assez longtemps pour que vous puissiez achever le bien
« que vous avez si heureusement commencé.

« Je viens de recouvrer les précieuses reliques de saint Corentin, qui
« étaient dans l'église de Marmoutier. Elles ont été soigneusement conser-
« vées pendant la Révolution, et l'on vient de les déposer entre mes mains
« avec leur authentique, et bien renfermées sous les sceaux du monastère.

« Je ne puis en faire une meilleure destination que d'en enrichir l'église
« dont ce saint a été le premier évêque. *J'ai l'honneur d'offrir ces pré-
« cieux restes* à un de ses plus dignes successeurs.

« Veuillez, Monseigneur, me marquer sur cela vos intentions, et m'indi-
« quer la voie la plus convenable et la plus sûre *pour vous faire ce
« cadeau.*

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« KERANSQUER, vicaire-général. »

Il nous semble que cette lettre modifie beaucoup l'attitude que l'on prête à Mgr Dombideau. Il accepte, il ne sollicite pas.

Il exprima toute sa reconnaissance, fit à la relique que M. Keransquer rapportait une réception solennelle et profita très-habilement de ce présent pour calmer l'irritation des esprits tout en conservant intact le culte des reliques de saint Corentin.

Veut-on savoir comment le grand évêque célébra ce beau jour, dont les splendeurs devaient rayonner sur son épiscopat, *effacer une affreuse lacune*, combler de joie son diocèse ? Écoutez les flots d'éloquence qui débordent de son cœur.

Nous transcrivons dans son intégrité le mandement que publia Mgr Dombideau.

MANDEMENT

*Pour la réception des Reliques de saint Corentin,
Patron de notre Diocèse.*

« NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

« Nous hâtons de nos vœux le moment où nous pourrions offrir à
« votre vénération les reliques de saint Corentin, patron de notre diocèse,
« et en particulier de notre église cathédrale.

« Nous avons pensé que l'époque de cette mission où les vérités saintes,
« qui ont été annoncées avec autant de zèle que d'éloquence, ont semé
« dans vos cœurs de pieux sentiments et une nouvelle ferveur, vous ren-
« draient plus dignes de sa puissante intercession auprès du Seigneur.

« En serons-nous surpris, lorsqu'après 25 ans de calamités et de crimes,
« l'impiété ose encore proclamer ses désolantes doctrines avec une audace
« qui semble déjà lui faire espérer les mêmes succès ; lorsqu'elle parvient

« encore à égarer les esprits et à se former de nouveaux prosélytes ?
 « Comme les philosophes, leurs devanciers, ils cherchent à séduire la multitude, toujours avide de changements, en flattant son orgueil, en lui parlant de ses droits et de son pouvoir, sans jamais lui parler de ses devoirs ; à passionner les âmes sensibles par des maximes d'humanité et de bienfaisance, jusqu'au moment où ils croiront pouvoir leur présenter leurs maximes de barbarie et de proscription. Nous revenons à ce que nous avons vu. L'impiété amère de son empire précipite les événements.

« A ces causes nous ordonnons ce qui suit :

« ARTICLE PREMIER. — La très sainte relique de saint Corentin, patron de notre diocèse et en particulier de notre église cathédrale, que nous avons reçue en don de M. l'abbé de Keransquer, sera déposée dans la chapelle de la Victoire, qui réunira à ce titre celui de chapelle de Saint-Corentin.

« ARTICLE SECOND. — Toutes les années, au jour anniversaire de la réception de ces saintes reliques, il sera célébré une messe d'action de grâces pour remercier le Seigneur de toutes les bénédictions qu'il a répandues sur la mission.

« ARTICLE TROISIÈME. — Le jour de la fête patronale de saint Corentin, ses reliques seront portées processionnellement dans l'intérieur de la cathédrale et exposées sur le maître-autel à la vénération des fidèles. »

Ainsi le but essentiel du mandement est de prémunir les fidèles contre les doctrines impies. La clause principale du dispositif institue une messe d'action de grâces, non pour le retour des reliques de saint Corentin, mais pour remercier des bénédictions répandues sur la mission.

Si cette harangue tombait entre les mains des sceptiques dont nous parlions tout-à-l'heure, ils éprouveraient la sensation du patient qui passe d'un bain de vapeur sous une douche d'eau froide. Ils auraient tort de s'en prendre à l'orateur et pourraient s'accuser à leur tour de la crédulité avec laquelle ils prêtaient à l'évêque un idéal, qui s'évanouit devant l'exposé des faits.

Mgr Dombideau, qui voulait apaiser la querelle à laquelle le bras de saint Corentin avait donné lieu, évite toute allusion de nature à l'envenimer, et ne dit rien de l'objet de la controverse.

Nous avons reproduit ses paroles ; interrogeons ses actes. Ils ne laisse-

ront aucune incertitude sur ses convictions et nous procureront de nouvelles surprises.

Après avoir séjourné quelque temps à Quimperlé, l'*Ossiculum* apporté par M. Keransquer fut transféré à la cathédrale, exposé à la vénération des fidèles, et enfermé dans le tabernacle de la chapelle des Victoires. Pendant cette cérémonie, à la place d'honneur, à l'entrée du chœur, contre le gros pilier du côté de l'épître, se trouvait en permanence, sous les yeux du public, la relique insigne du bras de saint Corentin.

Nous n'ignorons pas que cette affirmation est en contradiction formelle avec l'opinion qui a prévalu. Aussi éprouvons-nous le besoin d'appeler à notre secours des témoignages respectables et des preuves très sérieuses.

Les voici :

Avant, pendant et après la correspondance de Mgr Dombideau et de son collègue Keransquer, le bras de saint Corentin était à sa place traditionnelle.

La lettre du brave Sergent est de l'an 1805, on y voit qu'il donna à la fabrique deux reliquaires : l'un pour le bras de saint Corentin, qui fut placé à droite de l'entrée du chœur, côté de l'épître, l'autre pour la *Nappe des trois gouttes de sang*, qui fut placée à gauche, du côté de l'évangile.

Le 16 février 1807, M. de Poulpiquet, alors vicaire général, donna ordre, de la part de l'évêque, à MM. Thiberge, chanoine trésorier, et du Moulin, curé de la cathédrale, de dresser un inventaire. Ils déposèrent leur rapport le lendemain 17 du mois. Nous n'avons pas les termes de cet écrit ; mais nous avons de fortes présomptions pour croire qu'il ressemblait à ceux qui le suivent et se répètent les uns les autres.

Le 26 avril 1812, le bureau de la cathédrale, présidé par l'évêque, nomme trois commissaires pour décrire les meubles de l'église, en présence de M. Mougeat, sous-diacre.

Nous lisons art. 9, ligne 9 : « A l'entrée du cœur, contre les piliers, « deux tombeaux avec des reliques : à droite la *Nappe des trois gouttes de sang*, à gauche le bras de saint Corentin.

« Ont signé : MM. DE POULPIQUET, vicaire-général. — DE LESSEIGUES-

« LÉGERVILLE, curé. — LE POYET, chanoine trésorier. — ELY

« MOULIN. »

Le 16 juillet 1814, l'évêque décide qu'il sera dressé un nouvel inventaire en présence de M. Le Saint, qui a remplacé M. Mougeat et qui sera chargé

de surveiller les objets inventoriés. Il devra les représenter à toute réquisition.

On lit art. 9, ligne 9 : « *Contre les piliers, deux tombeaux avec des reliques, à droite la Nappe des trois gouttes de sang, à gauche le bras de saint Corentin.* »

« Ont signé : MM. DE MAUDUIT, chanoine trésorier. — DE LESSEIGUES-LÉGERVILLE, curé. — LE POYET, chanoine ; en présence de M. LE SAINT, sacristain. »

Le 12 janvier 1818, le bureau, présidé par l'évêque, décide qu'il sera dressé un nouvel inventaire en double expédition. L'un des doubles sera remis au secrétaire, M. l'abbé Chacun, sous-diacre, responsable des objets inventoriés.

On lit à l'article 9, n° 5, de cet inventaire, dressé par M. de Mauduit : « *Contre les piliers, deux tombeaux avec des reliques, à droite la Nappe des trois gouttes de sang, à gauche le bras de saint Corentin.* »

Cet inventaire dressé par M. de Mauduit, chanoine trésorier, en présence de M. Chacun, prêtre secrétaire, n'a pas été signé.

Le 3 septembre 1821, le bureau, présidé par l'évêque, délègue de nouveau M. de Mauduit pour dresser un inventaire en présence de M. Goardon, successeur de M. Chacun.

Nous lisons art. 9 n° 5 : « *Adossés aux piliers, deux tombeaux avec des reliques, à droite la Nappe des trois gouttes de sang, à gauche le bras de saint Corentin.* »

Pendant un quart de siècle, MM. les sacristains se sont-ils engagés à fournir à la première réquisition un humérus fantastique ? Les délégués de Mgr Dombideau, les vicaires généraux, les curés, les chanoines, qui les uns après les autres viennent nous redire la même litanie du bras de saint Corentin, ont vu son tombeau de leurs yeux, l'ont enregistré de leur plume, l'ont constaté par leurs signatures. Mgr Dombideau, qui les avait délégués, a donc voulu que le bras de saint Corentin, tel qu'il était au retour de son émigration, restât, pendant tout son épiscopat, exposé à la vénération des fidèles.

Si en effet Mgr Dombideau, évêque contemporain, était le seul juge compétent, devait prononcer un dernier ressort, nous pourrions nous prévaloir de ses arrêts et dire à ceux qui nous assignaient à son tribunal : *Patere legem quam ipse tuleris.*

DEUXIÈME DISPARITION DE LA RELIQUE

Allons-nous ajouter une nouvelle catastrophe à l'odyssée de ses malheurs ? Quelque pays barbare, quelque couche fangeuse de la civilisation nous a-t-elle de nouveau infestés de ses sauvages ? Il est vrai, le cierge qui devait brûler toujours devant *N.-D. du Guéodet*, s'est éteint ; mais *Notre-Dame* ne s'est pas souvenue des antiques menaces, et l'Odét, moins vindicatif que le Tibre, n'est pas venu submerger le temple voisin.

De nombreux ouvriers, en escouades pacifiques, dirigés par des hommes que le zèle de la maison du Seigneur dévore, vont rendre à la vieille basilique ses premières splendeurs. Le chœur doit être déblayé, la sacristie refaite. A l'endroit occupé par la *Nappe des trois gouttes de sang* et le bras de saint Corentin, une grille doit séparer la nef du chœur. Une irrévérence, même involontaire, serait un scandale qu'il importe d'éviter. MM. de Mauduit et Goardon se sont approchés respectueusement des tombeaux et leur ont donné, dans la sacristie, un refuge provisoire. Mgr Dombideau venait de mourir.

En 1825, M. de Mauduit, obéissant à la règle prescrite par l'évêque défunt, dresse une fois encore, avec M. Penanrun, son dernier inventaire. Au pilier du chœur, il n'y a plus de reliques. De 1825 à 1885, soixante ans vont s'écouler, et dans cet intervalle, un seul trésorier a pris le soin de dresser deux inventaires, mais n'y inscrit point de reliques.

M. de Mauduit nous dépeint l'état lamentable où se trouvait l'église : « Les ruines y sont entassées. Deux autels, le derrière du maître-autel « servent de magasin. Non-seulement la sacristie manque de meubles nécessaires, ceux qu'elle possède se détériorent, les ornements sont délabrés. « On va l'élargir, en attendant qu'on la reconstruise. »

Les travaux se succèdent, le provisoire se prolonge. Cependant le chapitre délibère. Il pense que la relique des *Trois gouttes de sang* ne peut être plus longtemps soustraite à la dévotion des fidèles, et décide, dans la séance du 23 décembre 1829, qu'elle sera replacée dans la chapelle des fonts où s'opéra le miracle. Une niche, commandée à M. Pioufle, menuisier, a permis d'exposer publiquement l'*Ossiculum* de saint Corentin, le bras peut encore attendre. M. de Mauduit n'est plus, M. Goardon, M. Penanrun,

plusieurs sacristains se sont succédés sans se transmettre leurs souvenirs.

Les fidèles ne réclament pas. Plus ou moins atteints par l'indifférence religieuse, ils laissent tomber en désuétude leurs pieux usages. Une révolution hostile à l'Eglise s'est accomplie. Dix ans se sont écoulés.

Nous touchons à un événement qui eut peu de retentissement dans le public, mais qui causa dans le clergé les émotions les plus vives. Mgr de Poulpiquet crut devoir substituer un bréviaire diocésain à la vieille liturgie romaine.

L'auteur, qui fut chargé de rédiger les leçons de la fête du 3 mai, mit en relief la réception de l'*Ossiculum*, apporté par M. Keransquer. Il raconta l'ancienne et dramatique pérégrination du bras de saint Corentin, et comme nous l'avons déjà fait remarquer, il termina par ces mots : *Sancti episcopi theca, in chori cathedralis aditu collocata, ibidem usque ad novissimam ecclesie persecutionem, remansit.*

Il annonce l'orage, les exécuteurs approchent, le bûcher s'allume et le dramaturge... se dérobe. Il éveille l'intérêt, jette les âmes pieuses dans l'anxiété, signale l'abîme qui s'entrouvre, et se plonge... dans le silence !

Une conclusion fatale semble s'imposer à l'esprit du lecteur :

Le bras de saint Corentin détruit a été remplacé par une autre relique.

A Dieu ne plaise que nous accusions d'imposture un homme dont nous avons toujours honoré le caractère. Il connaissait l'existence du bras de saint Corentin ; son évêque l'avait constatée lui-même à plusieurs reprises. L'écrivain ne l'a pas niée, Mgr de Poulpiquet ne l'eût pas souffert ; mais le lecteur, qui n'est pas sur ses gardes, tire une conséquence prématurée de prémisses très circonspectes.

Pourquoi donc ces réticences ? Soupçonnait-il M. de Mauduit d'avoir porté la relique dans son armoire, et non dans la sacristie ? Craignait-il qu'on ne pût la retrouver sous les décombres ?

Il avait pour se taire un motif moins désintéressé. Il ne voulait compromettre ni sa personne, ni son œuvre. Il s'arrête à la date précise où la relique a reçu l'hospitalité des prêtres constitutionnels, où ils rédigent leur procès-verbal. Il tremble de soulever une question délicate.

Déjà quelque confrère lui a décoché dans son style gaulois de mordantes épithètes.

L'original auquel on avait d'abord reproché tout bas de *tourmenter son*

évêque, d'abuser de la faiblesse intellectuelle causée par l'âge, était maintenant accusé tout haut de faire l'apologie infime des forcenés Jansénistes. Encore un pas, le Janséniste n'était plus qu'un intrus et son nom faisait le trio entre Guino et Sérandour.

Il eut assez de prudence pour rester le pied levé plutôt que de le poser dans le piège ; mais il en avait trop pour ne pas prévoir la légende trompeuse qui allait se greffer sur son récit tronqué.

Contre son intention formelle, mais cependant par sa faute, cette légende s'est répandue avec une promptitude et une ténacité qui seraient inexplicables, si l'on ne savait que, tous les ans, tous les prêtres du diocèse ont le devoir de lire les leçons du 3 mai. Elles ont été conservées au Propre, après le retour au Bréviaire romain. Désormais le doute n'était plus possible, *le bras de saint Corentin, disparu et détruit, avait été remplacé, sur les instances de Mgr Dombideau, par l'Ossiculum apporté de Tours.*

Le provisoire est le chemin de l'oubli, et bientôt on cesse d'oublier — on ignore. Il y a eu moins d'ingratitude dans les cœurs que de fragilité dans les mémoires. Mais depuis quatorze siècles, la sainte relique n'avait jamais subi d'épreuve plus humiliante et plus périlleuse.

Lorsqu'elle fuyait devant la rapacité des hommes du Nord, elle emportait l'amour de son diocèse de Cornouaille ; elle recevait des hommages des têtes couronnées ; les sanctuaires des abbayes les plus célèbres s'ouvraient pour lui offrir un asile.

Ménacée par les Vandales modernes, elle trouva des serviteurs prêts à sacrifier leur vie pour la garder aux générations à venir. Les schismatiques eux-mêmes ne lui marchandèrent ni leurs respects, ni leurs honneurs.

Mais à quelles avanies ne doit pas s'attendre un absent qui survit à son acte de décès ! On reconnaît aux êtres que l'on méprise le privilège de l'existence : le néant ne peut aspirer au mépris.

Pendant que la nuit s'épaississait, un antiquaire recueillait des renseignements pour écrire une monographie de la cathédrale. Tout-à-coup, on entendit sa voix, comme le son lointain d'une fanfare joyeuse, qui s'efforçait d'arracher les dormeurs à leur somnolence. Il se mit à vaticiner : *Cherchez, disait-il, cherchez dans l'église, vous trouverez le bras de saint Corentin.*

M. l'archiviste vint visiter l'archiprêtre : *M. Lamarque, cherchez, lui dit-il, dans les caves ou dans les combles, vous trouverez le bras de saint Corentin.*

— M. le Men, répondait le curé, vous me tentez, mais il est écrit : *Ibidem usque ad novissimam ecclesiæ persecutionem remansit: donc il a disparu.*

— Pardon, reprenait l'archiviste, il y a *novissimam* : donc elle avait dû revenir.

Les curés se succédèrent, mais il ne croyaient pas aux revenants : personne ne cherchait. Les incrédules demandaient à M. le Men quel profond calcul lui révélait, dans les espaces inaccessibles, des merveilles invisibles aux yeux des simples mortels ? Traité comme l'inutile Cassandre, il gardait son secret ; mais il était obstiné comme les prophètes d'Israël.

Les sourds ne voulant pas entendre, il mit sa prophétie sous les yeux du public, et imprima en 1877, page 357 de sa monographie : *La relique du bras de saint Corentin existe encore dans la cathédrale.*

Les sourds devinrent aveugles, personne ne chercha. Deux ans après, en mettant de l'ordre dans le mobilier de l'église, M. le curé de Penfentenyo découvrit le bras de saint Corentin. Le prophète triompha sans autre auxiliaire que le hasard. Quelque mois plus tard, le hasard le trahit lui-même. On découvrit son Égérie, elle reposait entre deux feuillets d'un inventaire.

C'était l'original du procès-verbal de 1795 !

OBJECTION CONTRE L'IDENTITÉ DE LA RELIQUE.

Des personnages de sainteté, de distinction, de croyances diverses, avaient été inhumés dans la cathédrale. A côté de Mgr de Saint-Luc reposait le brave capitaine Magence. Dans le trésor de l'église, il y avait d'autres bras que le bras de saint Corentin, celui de saint Maudet, par exemple. Lorsque les tombeaux furent violés, les ossements dispersés, il était assez difficile de reconnaître, dans cette confusion, les reliques des Saints que l'on voulait sauver. On peut être plus habile en ostéologie que les moines de Marmoutiers et ne pas savoir distinguer l'humérus d'un huguenot de l'humérus d'un ermite.

Après la destruction des reliques, beaucoup d'authentiques étant sans

emploi, il était facile de les rapprocher d'un os choisi dans le tas ; ou rencontré par hasard ; mais cette fantaisie d'archéologue ne suffit pas pour le rendre vénérable : ce n'est pas un procédé canonique. Il n'y aurait qu'un moyen de vaincre nos scrupules, ce serait d'employer celui par lequel on discerna la vraie Croix de celle des deux larrons.

RÉPONSE.

On demande un miracle à saint Corentin. En 1885, comme en 1643, il a sans doute son pouvoir de thaumaturge ; mais il n'y aurait peut-être pas recours pour nous dispenser de faire usage de notre raison. Nous espérons qu'elle suffira pour calmer les scrupules des consciences délicates. Nous allons essayer de démontrer, non pas seulement l'identité, mais l'authenticité du bras de saint Corentin.

AUTHENTICITÉ DU BRAS DE SAINT CORENTIN

Notre étude préliminaire a été longue. Nous ne la regrettons pas, si elle a écarté les nuages qui voilaient la vérité. Si elle n'a pas réussi, *eat quo libuerit* ; l'inutilité de nos efforts n'affectera pas les éléments *essentiels* de la question qui reste à éclaircir.

Une relique est authentique lorsque, délivrée par une autorité compétente, elle est munie d'un certificat qui constate son identité.

Prenons pour exemple les parcelles apportées de Tours, en 1807.

Le procès-verbal indique leur origine et la donation faite à l'évêque de Quimper par l'archevêque de Tours. Elle porte sa signature et son cachet, ainsi que les signatures des témoins qui l'ont vu déposer dans son reliquaire.

L'identité du reliquaire est constatée par ces mots : « Cassette ovale, en

« argent ciselé, fermée en avant par un verre, en arrière par une bandelette de soie rouge et le cachet de l'archevêque. »

L'Église n'exige pas une démonstration rigoureuse; elle se contente d'une certitude morale.

L'ossement découvert par M. de Penfentenyo peut-il se prévaloir de titres analogues ?

Les authentiques que nous produisons ont été revêtus de sceaux et de signatures nombreuses; ils se répètent et se fortifient les uns les autres; ils ont été rédigés avec de telles formalités que nous ne discuterons pas leur certitude. Ils sont incontestés : nous les croyons incontestables.

Le problème que nous avons à résoudre se réduit à une simple expression que nous formulons ainsi :

Nos authentiques désignent-ils la relique avec assez de précision pour donner une certitude morale de son identité ?

En abordant cette preuve, nous ne pouvons nous défendre de jeter à notre tour un regard rétrograde et non moins jaloux sur le reliquaire, dont nous venons de donner la description succincte. En cinq mots il a fait ses preuves et jouit paisiblement à la cathédrale de sa possession d'état.

Hélas ! n'avons-nous pas accumulé sur notre route des difficultés inextricables ? Nous avons multiplié les authentiques, les lettres, les procès-verbaux, les inventaires. Chaque écrivain donne des détails, signale des traits oubliés par les autres. L'un parle d'une cassette en argent, un autre d'un reliquaire en bois, l'un d'une châsse, un autre d'un linceul. On énumère les couleurs, gris, rouge, bleu, vert. L'un y a mis un cachet d'azur à la croix d'argent, un autre ses hermines ; un autre est de vair et de gueule, etc.

Y a-t-il sous le soleil du diocèse une autre relique qui ait dû satisfaire à de telles exigences ?

Nous en avons dressé un catalogue, où nous nous sommes efforcé de grouper tous les détails, sans rien choisir comme sans rien omettre.

Le voici :

- 1° *La Relique*..... Une parcelle qui paraît être l'os de la cuisse (1^{er} auth.) ;
Os du bras qui est de l'épaule au coude (3^{me} auth.) ;
Le bras de saint Corentin (passim).

- 2° *Le Linceul*..... Enveloppé dans un taffetas vert (3^{me} auth.) ; enclose dans un taffetas vert (4^{me} auth.).
- 3° *La Châsse*..... Petite caisse longue en bois, couverte de papier et de ficelle (3^{me} auth.) ;
Portant le sceau de Mgr l'évêque de Saint-Malo (2^{me} auth.) ;
Portant le sceau de Mgr l'évêque de Cornouailles (2^{me} auth.) ;
Le sceau mis par M. le chanoine Le Texier (3^{me} auth.) ;
Le sceau apposé, une seconde fois, de Mgr Le Prestre (3^{me} auth.) ;
Le sceau de Mgr Le Louet (4^{me} auth.) ;
Ouverte en 1640 (3^{me} auth.) ;
Ouverte en 1643 (4^{me} auth.).
- 4° *La Cassette en argent* Legs de Mgr Le Prestre (3^{me} auth.)
Enlevée (Le procès-verbal de 1795) ;
- 5° *Le Tombeau*..... Lettre du maître menuisier Sergent, donateur ;
Ses couleurs (procès-verbal de 1795) ;
Exposé au pilier du chœur (Lettre Sergent) ;
(Les cinq inventaires) ;
Retrouvé en 1879.

Parmi tous ces témoins qui déposent, et ces prévenus qui ont à justifier de leurs titres, permettez-moi, Monseigneur, d'en assigner et d'en confronter seulement deux.

Le premier sera l'authentique rédigé à Tours par les évêques bretons, le second le couvercle de la châsse.

Afin que l'on juge de leur physionomie et que l'on ne puisse pas m'accuser de les avoir grimés pour les besoins de la cause, je les ai fait photographier et les mets en regard l'un de l'autre.

On remarquera que le papier collé sur le couvercle de la châsse porte des caractères manuscrits, et, si on les compare à ceux du procès-verbal épiscopal, on trouve dans la forme des lettres une grande analogie.

LÉGENDE.

I.

La première photographie est la reproduction du second authentique transcrit à la page 9. Il porte les signatures suivantes :

GUILLAUME, E. de St-Malo. — G^{me} LE PRÊTRE, E. de Corn^{lles}. — Th. HARY.
— ODESPUNC. — SYMON.

*Par commandement de nos dits Seigneurs les Évêques
de St-Malo et de Cornouailles,*

LE TEXIER.

J. GERVAIS.

II.

Au-dessous de la première photographie se trouve celle de la petite châsse, sur laquelle on remarque :

- 6.6. Des caractères manuscrits épars sur les papiers qui furent collés à Marmoutiers autour de la petite châsse, le mercredi 10 mai 1623.
4. Les bavures de ces papiers déchirés le 8 novembre 1840, au manoir de Kervégan.
3. Cordon qui servit, le même jour, à rattacher le couvercle à la châsse, lorsqu'elle fut refermée.
5. Le nœud formé par le cordon sur le milieu du couvercle.
- 2.2. De chaque côté de ce nœud, le sceau des armes de Mgr Le Prestre de Lézonnet, apposé par les chanoines, après la mort de l'Évêque, au manoir de Kervégan.
1. Le sceau des armes de Mgr Le Gouverneur, Évêque de St-Malo, 10 mai 1623.
- 8.8. Le sceau des armes de Mgr du Louët, apposé le 2 mai 1843.
7. Le sceau des armes du Chapitre, apposé par le chanoine Le Texier.
- 9.9.9. Les plis formés par le taffetas vert, linceul de la relique.

III.

Les armoiries :

- 1° De gueule aux trois écus d'argent semés d'hermines : Le Prestre de Lézonnet.
- 2° D'azur à la croix, aux étoiles et au croissant d'argent : Le Gouverneur.
- 3° Voiré d'argent et de gueule : du Louët.
- 4° Un chanoine sur fond de gueule : le Chapitre de Quimper.

D. ANSELMUS NOUVEL,

ORDINIS S. BENEDICTI CONGREGATIONIS CASSINENSIS, PRIMITIVÆ OBSERVANTIÆ,

DEI ET SANCTÆ SEDIS APOSTOLICÆ GRATIA,

EPISCOPUS CORISOPITENSIS ET LEONENSIS,

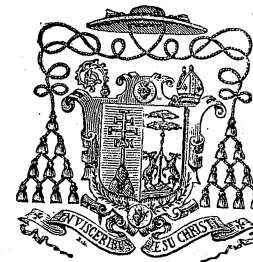
Visis documentis ex quibus constat reliquiam (nempe partem brachii quam humerum vocant) corporis sancti Corentini, primi Corisopitensis Episcopi, a monachis Majoris Monasterii Turonensis custoditam fuisse anno millesimo sexcentesimo vigesimo tertio, Reverendissimo Episcopo Corisopitensi donatam et anno millesimo sexcentesimo quadragésimo in nostra ecclesia Cathedrali fuisse depositam, ubi debito honore fuit insinignita, sancto præsule suam apud Deum intercessionem multis beneficiis a populo acceptis demonstrante ;

Attentis circumstantiis ex quibus pro certo apparet hanc reliquiam quæ, in ecclesiæ persecutione sub fine elapsi seculi, juxta plurimum sententiam perierat, fuisse asservatam et signis quæ ejus authenticitatem demonstrant gaudere ;

Nos, consulto Capitulo, juxta decretum sacrosancti Concilii Tridentini (sess. XXV: de invocatione, veneratione et reliquiis Sanctorum) prædictam reliquiam recognoscimus et approbamus.

Mandamus igitur ut ei debitus honor denuo in nostra ecclesia cathedrali redintegretur sicut in transactis temporibus.

Datum Corisopiti, sub signo nostro ac Secretarii Episcopatus Nostri subscriptione, die XII^a mensis novembris anno millesimo octingentesimo octogésimo quinto.



† D. ANSELMUS,

O. S. B.

Ep. Corisop. et Leonen.

De Mandato RR. DD. Episcopi Corisopitensis et Leonensis,
PEYRON, Secretarius.

Un paléographe leur assignerait la même époque.

On dirait que le temps a voulu mettre son empreinte inimitable à côté des sceaux de Nos Seigneurs les évêques.

Mais ces deux pièces ne sont pas seulement du même siècle, de la même année, du même mois, elles datent de la même heure.

Pesons ces expressions de l'authentique :

« *Outre nos seings manuels, nous avons apposé et mis les sceaulx de nos armes.* »

« *Nos seings manuels* sur le parchemin, *les sceaulx de nos armes* sur la châsse. »

Otez la châsse, les armes disparaissent, le procès-verbal devient invraisemblable, il annonce des actes qui ne s'accomplissent pas.

Je vous avouerai, Monseigneur, que je n'ai pas exploré sans quelque effroi les sceaux empreints sur la châsse. Le microscope pouvait déjouer toutes mes prévisions.

Ma crainte fut emportée par le souffle qui dispersa leur poussière ; je vis aussitôt les trente hermines de Mgr Le Prestre se ranger sur ses trois écussons d'argent. Vous pouvez voir comme moi, Monseigneur, la croix d'argent de Mgr de Saint-Malo se détacher sur son fond d'azur.

Est-il douteux que le procès-verbal soit écrit pour la châsse et que le bras de saint Corentin ait retrouvé son authentique ?

L'histoire de *cette petite caisse longue* commence à l'abbaye de Marmoutiers, mais elle ne finit pas en 1623.

Elle était taillée à la mesure du bras de saint Corentin, et unie à son couvercle par du papier collé, lorsque Mgr le Prestre la porta à son manoir de Kervégan.

A sa mort, les chanoines de Quimper procédèrent à une nouvelle enquête. Ils déchirèrent le papier collé au niveau du bord inférieur du couvercle et ils endommagèrent quelques-uns des cachets de Mgr de Saint-Malo, qui, au nombre de huit, étaient apposés sur le périmètre de la suture. Les deux côtés de la boîte furent rattachés par un cordon ; son nœud fut formé sur le couvercle, et les chanoines, qui signèrent le procès-verbal, mirent un cachet de l'évêque défunt de chaque côté de ce nœud. M. le chanoine Le Texier, signataire des quatre procès-verbaux, avait apposé le cachet du Chapitre.

Le 2 mai 1643, Mgr du Louët visita la relique et sur les quatre faces de la châsse on retrouve son écusson.

Le 3 mai, elle fut portée sur le haut du jubé, et le déal du Chapitre nous montre avec quelle cérémonie on la descendait dans les jours solennels et pendant les grandes calamités, comme en 1768 et 1782.

En 1795, elle fut placée dans l'un des tombeaux en bois sculpté offert à la fabrique par le brave maître menuisier Sergent. C'est dans ce tombeau qu'elle fut exposée contre le grand pilier du chœur ; c'est dans ce tombeau qu'elle fut portée à la sacristie en 1824, et retrouvée en 1879.

Nous n'avons encore dépouillé qu'un dossier, et les autres sont également chargés de détails minutieux. La distraction d'un rapporteur eut suffi pour faire naître un soupçon préjudiciable à mes clients.

Je plaide, Monseigneur, les circonstances atténuantes.

Grâce pour les moines de Saint-Martin ! Ils ont pris un bras pour une cuisse. A Marmoutiers, peut-être même à la Pierre-qui-Vire, n'y avait-il pas d'anatomiste ?

A part cette réserve, ce que je demande à notre juge ce n'est pas d'être indulgent, c'est d'être inexorable.

Vous trouverez, Monseigneur, la sainte relique parfaitement conservée. Elle est encore enveloppée dans son linceul *de taffetas vert* ; elle repose dans la même *petite casse longue de bois, couverte de papier*, empreinte des sceaux de Nos Seigneurs les Evêques ; son tombeau présente encore ses moulures et ses couleurs.

On apprécie mieux les gens en examinant leur personne qu'en voyant leur image.

Je me propose de faire passer sous vos yeux tous les objets que les procès-verbaux revendiquent. Chacun répondra à son signalement trait pour trait. Ici point de grâce : *Non transeat iota unum aut unus apex*. Chaque couleur, chaque nom, chaque signature est à son poste. Tous les rédacteurs de procès-verbaux ont été des photographes.

Monseigneur, si nous avons signalé les difficultés, ce n'était pas pour fléchir votre justice, c'était pour mettre en évidence un résultat merveilleux.

Je le répète, l'épreuve était formidable et défiait toute contrefaçon. La vérité seule pouvait l'affronter. J'aime à croire que saint Corentin sera miséricordieux pour son audace. C'est en implorant son assistance que je soumets mes conclusions à votre jugement. Vous n'êtes pas seulement le gardien des trésors de votre cathédrale, vous êtes aussi le dépositaire de l'autorité de l'Eglise.

Un pal
On dir
des sceaux
Mais ce
année, du
Pesons
« Outr
« nos arm
« Nos
« la chässe
Otez la
semblable,
Je vous
froï les se
toutes mes
Ma cra
aussitôt le
écussons
d'argent de
Est-il
bras de sa
L'histo
tiers, mais
Elle éta
couvercle p
de Kervéga
A sa m
quête. Ils
cle et ils e
qui, au no
deux côtés
sur le cour
cachet del'
signataire
, Le 2 m
la chässe c

Les ossements des Saints font partie du bagage que la barque de Pierre emporte à travers les siècles. Depuis la tempête du lac de Génésareth, les orages ne sont interrompus que par des calmes insidieux. Comme la grandeur du Maître, celle des disciples se révèle mieux dans l'adversité. Les tombes deviennent glorieuses, les exils ont des consolations royales. Saint Corentin ne l'a pas oublié. Il sait au prix de combien de dangers, de combien de sacrifices, les Bretons se sont dévoués pour garder ses saintes dépouilles. Il sait avec quelle confiance son diocèse l'invoquait dans ses malheurs, avec quel enthousiasme il célébrait ses bienfaits. Il est encore le protecteur attitré de la Cornouaille, il conserve encore sa puissance et son amour.

Peste ou famine, l'avenir n'est pas exempt de calamités. Les saisons ont toujours leurs intempéries, l'humanité ses contagions et ses douleurs, l'impiété, plus circonspecte, est toujours implacable.

Malgré nos distractions, à cause de nos faiblesses, nous nous serrons avec plus d'empressement autour de ses autels, nous l'invoquerons avec la même piété filiale, nous lui dirons avec la même ferveur qu'autrefois :

Coelitum consors patriæque vindex,
Præsul, o nostræ decus omne gentis,
Adsis, et læsi precibus serena
Numinis iras.

(Pange solemnes.)

DU MARHALLAC'H,

VICAIRE GÉNÉRAL.